



Enregistrement : 15 €

Timbre : 36 €

Total liquidé : cinquante et un euros

Montant reçu : cinquante et un euros

Le Contrôleur principal

### DONT QUITTANCE

### PROPRIETE, DROITS ET OBLIGATIONS

Le cessionnaire devient propriétaire à compter de tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

### AGREMENT

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale des associés du 24 avril 2003, la présente cession a été autorisée et le cessionnaire agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et conditions requises par la loi. Une copie du procès-verbal de cette assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

### DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la société CMF DEVELOPPEMENT est soumise à l'impôt sur les sociétés, que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire et ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Il déclare également que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

### SIGNIFICATION - FORMALITES

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt d'un exemplaire de la présente cession au siège social de la société dans les conditions et formes prévues par l'article 20 de la loi du 24 juillet 1966.

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au greffe du tribunal de commerce de Montpellier.

### FRAIS

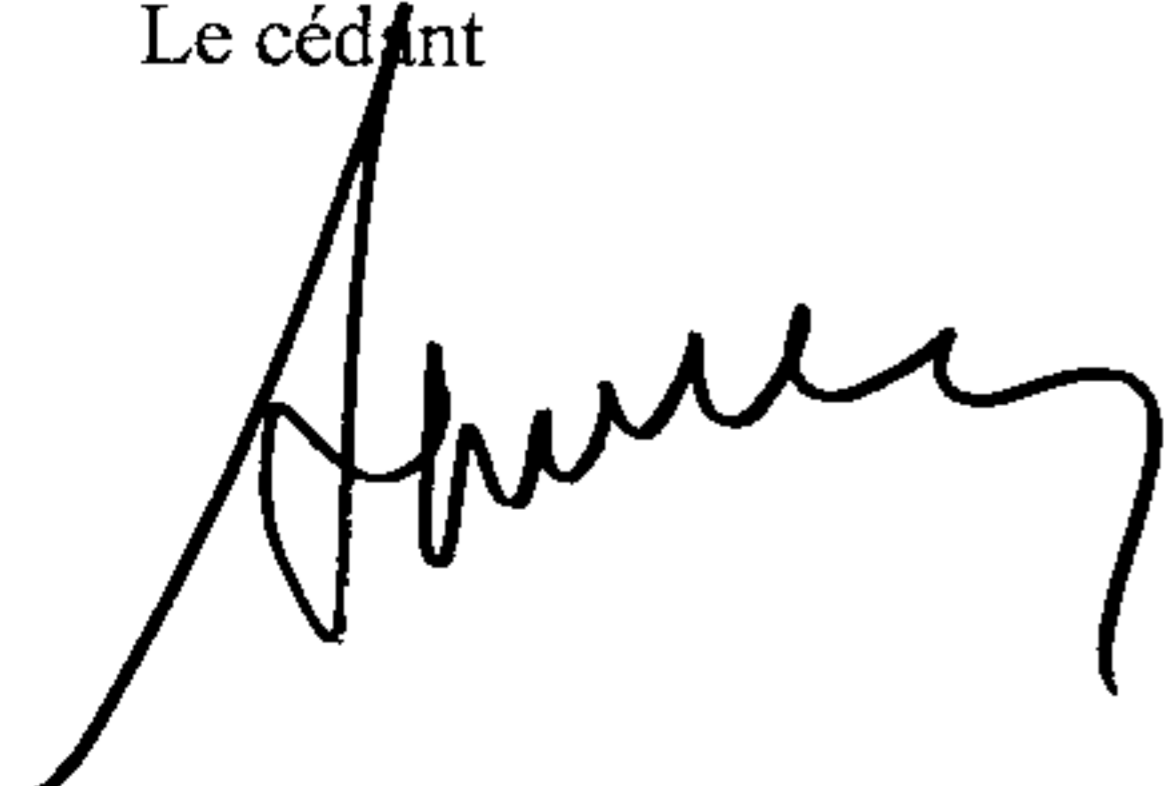
Les frais, droits d'enregistrement et honoraires de la présente cession, à l'exception de ceux des frais consécutifs à la modification des statuts qui resteront à la charge de la société, et ceux qui en seront la suite seront supportés par le cessionnaire.

### POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue tant de leur signification à la société que de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

Fait à LUNEL  
Le 24/04/03  
En 6 exemplaires

Le cédant



Le cessionnaire

